

20220914_DL_05

OBJET : Convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes avec le syndicat mixte Gironde Numérique

Date de convocation :
25 juillet 2022

Date de séance :
14 septembre 2022

Date d'affichage :
27 septembre 2022

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 7

Séance en présentiel

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre 2022 à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaients présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, LHOMME Brigitte, DELFOSSE Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

La convention a pour objet de définir les conditions de collaboration et de mise à disposition de de la plateforme de publication des actes à Somme Numérique. Somme Numérique s'engage à ce que le public visé par la présente convention soit constitué exclusivement des collectivités locales et établissements publics situés sur son territoire de compétence.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le projet de convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes.

Considérant l'opportunité de mettre en commun cet outil avec Somme Numérique

DELIBERE

ARTICLE 1 : La convention pour la mise à disposition d'une plateforme de publication de données citoyennes est approuvée.

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération